

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 7 mai 2013, à 19 h 30, à l'École d'éducation internationale située au 720 rue Morin, à McMasterville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Pierre Baril, Peggy Black, Richard Boucher, Reine Cossette, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Manon Giguère, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Gino Le Brasseur, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, Hugues Ouellette, David Picher, Isabelle Poisson, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Ronald Tremblay ainsi qu'Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCE NOTIFIÉE : mesdames Brigitte Collin et Johanne de Villers.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Joseph Atalla, directeur général, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-128-05-13

Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
 - Direction générale
 - 6.1. Activités de représentation des membres du Conseil des commissaires
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 6.2. Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire
 - 6.3. Révision de la carte électorale / Adoption d'un projet
 - Service des ressources éducatives
 - 6.4. Demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale
 - Service de l'organisation scolaire
 - 6.5. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 / Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2013-2014 / Actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2013-2014
 - 6.6. Politique relative aux services aux dîneurs
 - Service des ressources financières
 - 6.7. Politique relative aux objectifs, principes et critères de répartition des ressources
 - 6.8. Encadrements financiers 2013-2014
 - 6.9. Taux d'intérêts sur la taxe scolaire et autres comptes à recevoir
 - 6.10. Choix d'un scénario pour la facturation de la taxe scolaire pour 2013-2014

Service des ressources humaines

6.11. Gestion prévisionnelle des effectifs 2013-2014 – personnel cadre

Service des ressources matérielles

6.12. Cession d'une partiel de terrain – école De Montarville

7. Point d'information

Service du secrétariat général et des communications

7.1. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 12 mars 2013 (document déposé dans le portail)

8. Affaires diverses

9. Protecteur de l'élève / Avis

10. Parole au public

11. Rapport de la présidente

12. Parole aux membres du Conseil

12.1. Parole aux commissaires-parents

12.2. Parole aux autres commissaires

13. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

C-129-05-13

Il est proposé par monsieur Pierre Baril d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS :

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

- Trois parents de l'école de la Mosaïque sont présents afin de remercier le Conseil des commissaires d'avoir soutenu le projet d'agrandissement de l'école de la Mosaïque. Ils sont heureux du dénouement et de l'octroi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du budget nécessaire à son agrandissement.

6. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

6.1 Activités de représentation des membres du Conseil des commissaires

Madame Hélène Roberge présente ce point.

Considérant le soutien offert aux jeunes par l'organisme La Maison de Jonathan qui aide à la prévention du décrochage scolaire;

Considérant que la présidente de la Commission scolaire agit à titre de Patronne d'honneur pour le souper-bénéfice qui se tient dans le cadre de la campagne de financement de l'organisme;

Considérant le coût des billets qui est fixé à 200 \$ pour ce souper-bénéfice;

Considérant l'invitation reçue pour participer au tournoi de golf de la Fondation du centre de réadaptation le Virage;

Considérant que la mission du centre est d'offrir des services d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale et professionnelle aux personnes aux prises avec une dépendance;

Considérant que le commissaire Ronald Tremblay sera présent à l'activité de la Fondation du Virage dans le cadre de ses fonctions au sein de cet

organisme et qu'il pourra y représenter la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant l'invitation reçue par le commissaire Gaëtan Labelle pour une activité dans le cadre de la démarche R.É.V.É. (réflexion, évaluation, vision, évolution) de la Vallée-du-Richelieu, dont le coût de participation sera d'environ 25 \$;

Considérant que la réussite éducative est un des 5 enjeux identifiés comme prioritaires dans le cadre de la démarche R.É.V.É. et qu'il est pertinent d'y déléguer un représentant;

Considérant la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation* qui stipule que les frais de représentation encourus au cours d'une année scolaire ne doivent pas excéder 2 000 \$ pour l'ensemble des membres du Conseil des commissaires;

Considérant que la participation à des activités qui entraînent des frais de représentation doit être préalablement autorisée par le Conseil des commissaires, sauf pour la présidente du Conseil;

Considérant les échanges tenus lors de la séance de travail du 30 avril 2013 qui prennent en compte la situation financière actuelle de la Commission scolaire;

C-130-05-13 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

Que le coût pour l'achat d'un billet pour le souper-bénéfice de La Maison de Jonathan soit autorisé pour la présidente.

Qu'aucun billet ne soit acheté pour l'activité de la Fondation du Centre de réadaptation le Virage.

Que le coût pour la participation à l'activité organisée dans le cadre du projet R.É.V.É. soit autorisé pour monsieur Gaëtan Labelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service du secrétariat général et des communications

6.2 Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente l'état de situation dans ce dossier.

Considérant l'article 211.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que chaque commission scolaire doit adopter une politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire prévoyant notamment une forme de représentation des élèves auprès du Conseil des commissaires;

Considérant le résultat de la consultation du 11 avril 2013 auprès des directions d'établissements lors du Comité consultatif de gestion à l'effet que ces derniers sont en accord avec le projet de politique présenté;

Considérant l'étude réalisée lors de la séance de travail du Conseil du 30 avril 2013;

C-131-05-13 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter la *Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire* telle qu'elle apparaît à l'annexe ACC-020-05-13.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Révision de la carte électorale / Adoption d'un projet

Madame Catherine Houpert présente ce dossier.

Considérant qu'une élection scolaire générale se tiendra le 2 novembre 2014;

Considérant l'article 7.5 de la *Loi sur les élections scolaires* qui prévoit que le Conseil des commissaires adopte au plus tard le 1^{er} juin de l'année qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale, un projet de division en circonscriptions aux fins de cette élection;

Considérant la recommandation unanime du Comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant l'étude réalisée lors de la séance de travail du 30 avril 2013;

C-132-05-13

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'adopter le projet de division en circonscriptions apparaissant à l'annexe ACC-021-05-13.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources éducatives

6.4 Demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale

Madame Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier.

Considérant que la demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale tient compte de la *Politique pour les écoles à vocation particulière et les projets pédagogiques particuliers* au regard des points suivants :

- des besoins et des intérêts de l'ensemble des élèves de la commission scolaire,
- de l'intérêt et de l'implication des parents et des partenaires dans ce projet éducatif qui correspond aux réalités du milieu,
- de l'équité entre les écoles;

Considérant la poursuite de la formation et de l'accompagnement des enseignants ainsi que la poursuite de leur réflexion sur les différentes pratiques d'enseignement;

Considérant que la demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale présentée en 2012 a été accordée pour une (1) année seulement, la ministre étant préoccupée de la place faite aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant l'attention portée à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, tel que demandé par la ministre;

Considérant les mesures, les outils et les plans d'intervention mis en place par l'École d'éducation internationale pour accompagner les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage tout au long de leur parcours vers la réussite scolaire au secondaire;

Considérant le respect de la liste des matières prévues au *Régime pédagogique* pour ce milieu;

Considérant les diverses consultations menées auprès des instances concernées qui ont toutes émis une recommandation favorable;

C-133-05-13

Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle d'autoriser la demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale pour 3 ans.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service de l'organisation scolaire

6.5 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 / Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2013-2014 / Actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2013-2014

Madame Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant la prescription de la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles ainsi que la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement;

Considérant que conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* et à la résolution numéro C-057-12-12 adoptée le 4 décembre 2012, la consultation a été effectuée du 5 décembre 2012 au 25 janvier 2013 auprès du Comité de parents et du Comité consultatif de gestion;

Considérant que la résolution numéro C-089-02-13 adoptée le 19 février 2013 relative à l'intention de la Commission scolaire des Patriotes de procéder à la fermeture de l'école de la Roselière à la fin de l'année scolaire 2013-2014 modifie le projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 ayant déjà fait l'objet d'une consultation;

Considérant la résolution numéro C-105-03-13 adoptée le 12 mars 2013 requérant une nouvelle consultation sur le projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016;

Considérant les avis reçus à la suite de cette nouvelle consultation qui s'est tenue du 13 mars au 19 avril 2013 auprès du Comité de parents, du Comité consultatif de gestion, des 21 municipalités situées sur le territoire de la Commission scolaire des Patriotes et de la Communauté métropolitaine de Montréal;

C-134-05-13

Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay d'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, la Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2013-2014 et les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2013-2014, et ce, conformément aux documents qui apparaissent à l'annexe ACC-022-05-13.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Politique relative aux services aux dîneurs

Monsieur Richard Boucher se joint à la rencontre.

Madame Anne Ledoux présente ce dossier.

Considérant la résolution numéro C-121-04-13 fixant les frais des services aux dîneurs pour l'année scolaire 2013-2014;

Considérant la résolution numéro C-120-04-13 requérant une consultation sur les modifications proposées par le Conseil des commissaires à la *Politique relative aux services aux dîneurs* concernant entre autres, une modification aux modalités du plan familial prévu à l'article 7.4.2 de ladite Politique;

Considérant les avis reçus à la suite de la consultation qui s'est tenue du 3 au 23 avril 2013 auprès du Comité consultatif de gestion et du Comité de parents;

Considérant les discussions qui ont eu lieu sur le dossier lors de la séance de travail tenue le 30 avril 2013;

C-135-05-13

Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux d'adopter la *Politique relative aux services aux dîneurs* telle qu'elle apparaît à l'annexe ACC-023-05-13.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

6.7 Politique relative aux objectifs, principes et critères de répartition des ressources

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* qui mentionne qu'une commission scolaire doit rendre publics les objectifs, principes et critères de répartition des ressources;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a rédigé une nouvelle Politique relative aux objectifs, principes et critères de répartition des ressources;

Considérant qu'une consultation a eu lieu sur cette nouvelle politique;

Considérant les commentaires reçus dans le cadre de la consultation;

Considérant la recommandation du Comité consultatif de gestion;

C-136-05-13

Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux d'adopter la *Politique relative aux objectifs, principes et critères de répartition des ressources* telle que déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8 Encadrements financiers 2013-2014

Madame Angèle Latulippe présente ce dossier.

Considérant la nécessité d'avoir un cadre financier pour la préparation du budget 2013-2014;

Considérant que les encadrements financiers comprennent les règles de gestion relatives à l'exécution du mandat du comité de suivi de l'Annexe B pour la gestion de la masse salariale du personnel enseignant;

Considérant la recommandation du Comité consultatif de gestion;

C-137-05-13

Il est proposé par madame Peggy Black d'adopter les encadrements financiers 2013-2014 tels que déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.9 Taux d'intérêts sur la taxe scolaire et autres comptes à recevoir

Madame Angèle Latulippe présente ce dossier.

Considérant que l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que la taxe scolaire porte intérêt au taux que fixe la commission scolaire;

Considérant les encadrements financiers 2013-2014 qui prévoient une augmentation des revenus d'intérêts sur les comptes de taxe payés en retard;

Considérant les taux d'intérêt chargés par les autres commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie;

C-138-05-13

Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux que le taux d'intérêt sur toute taxe scolaire impayée ainsi que sur les autres comptes à recevoir soit établi à 15 % pour l'année 2013-2014.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.10 Choix d'un scénario pour la facturation de la taxe scolaire pour 2013-2014

Madame Angèle Latulippe présente ce dossier.

Considérant le projet de loi 25 concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012;

Considérant que ce projet de loi sera adopté au cours des prochaines semaines;

Considérant que ce projet de loi prévoit une réduction de la subvention de péréquation de 50 % (1 800 000 \$) en 2013-2014, de 75 % (2 700 000 \$) en 2014-2015 et de 100 % (3 600 000 \$) en 2015-2016;

Considérant que le Service des ressources financières doit procéder aux calculs nécessaires à la facturation de la taxe scolaire 2013-2014 afin de respecter les échéances relatives à la production des comptes de taxe;

Considérant que le projet de loi prévoit que les commissions scolaires visées par la perte de subvention de péréquation peuvent, pour maintenir l'équilibre budgétaire, réduire leurs dépenses ou augmenter leurs revenus;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes prévoit que son budget 2013-2014 sera déficitaire;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes n'est pas en mesure de réduire ses dépenses davantage afin d'absorber la perte de la subvention de péréquation;

Considérant que, selon les données connues à ce jour, les revenus de taxe scolaire facturés aux contribuables de la Commission scolaire des Patriotes auraient néanmoins augmenté d'environ 2,9 % s'il n'y avait pas eu le projet de loi 25;

Considérant que, selon les données connues à ce jour, les revenus de taxe scolaire facturés aux contribuables de la Commission scolaire des Patriotes augmenteraient de 5 %, si la perte de péréquation est compensée par une augmentation des revenus de taxe scolaire;

Considérant que les impacts de cette hausse seront variables d'une municipalité à l'autre;

Considérant les divers scénarios étudiés lors de la séance de travail du 30 avril 2013 portant sur le traitement de la réduction de taxe scolaire;

Considérant l'orientation retenue lors de la séance de travail du 30 avril 2013;

C-139-05-13

Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'augmenter les revenus de taxe scolaire des années scolaires 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 d'un montant équivalent à la perte de la subvention de péréquation de chacune de ces années.

D'adopter un taux de taxe scolaire effectif uniforme pour toutes les municipalités du territoire de la Commission scolaire des Patriotes dès 2013-2014.

Monsieur Gaëtan Labelle demande le vote.

Votent pour 19

Votent contre 3

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Mesdames Luce Deschêne Damian et Isabelle Poisson et monsieur Gaëtan Labelle demandent que leur dissidence soit inscrite au procès-verbal.

Service des ressources humaines

6.11 Gestion prévisionnelle des effectifs 2013-2014 – personnel cadre

Monsieur Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines, présente ce dossier.

Considérant le contexte actuel des compressions budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport aux commissions scolaires;

Considérant le contexte financier actuel de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant la diminution du nombre d'élèves au secondaire depuis l'année scolaire 2008-2009;

Considérant la diminution du nombre d'élèves au secondaire anticipée pour les années scolaires 2013-2014 et 2014-2015;

Considérant l'impact de la diminution du nombre d'élèves au secondaire sur les revenus de la Commission scolaire;

Considérant l'ouverture d'une nouvelle école primaire à compter du 1^{er} juillet 2013 et la révision du plan de répartition des élèves qui en découle;

Considérant la consultation menée par le directeur général auprès de l'Association des cadres scolaires du Québec (ADERS) lors du Comité de relations professionnelles du 10 avril 2013 sur la réduction du plan d'effectifs du personnel de direction d'établissement pour l'année scolaire 2013-2014;

Considérant l'avis favorable donné au directeur général par les membres de l'Association des cadres scolaires du Québec (ADERS) au projet de réduction du plan d'effectifs du personnel de direction d'établissement pour l'année scolaire 2013-2014;

C-140-05-13

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin :

Que la Commission scolaire des Patriotes procède à une réduction nette de deux postes de directions adjointes d'établissement à compter du 1^{er} juillet 2013.

Que le directeur général procède aux mouvements de personnel cadre qui en découlent et ce, en conformité avec l'article 5,8 du *Règlement N°1.2-2012 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs au directeur général* et avec la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

6.12 Cession d'une parcelle de terrain – école De Montarville

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant le bail emphytéotique convenu entre la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et la Commission scolaire Mont-Fort en 1993;

Considérant l'intention de la ville de procéder à une mise aux normes de l'aire de jeu dans le Parc de la Coulée;

Considérant l'intention de la Commission scolaire des Patriotes de récupérer la superficie du lot 2 417 596;

Considérant l'ouverture de la commission scolaire à convenir d'un nouveau bail emphytéotique pour la construction d'une nouvelle aire de jeu par la ville sur le terrain de l'école De Montarville conformément au plan d'aménagement d'une aire de jeu numéro 2013 017 01;

Considérant que les élèves de l'école De Montarville pourront bénéficier de l'accès à cette aire de jeux;

Considérant la collaboration continue entre la ville de Saint-Bruno-de-Montarville et la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que la commission scolaire veut promouvoir l'accessibilité des infrastructures de la ville aux élèves et aux citoyens;

C-141-05-13 Il est proposé par madame Reine Cossette :

D'accorder par emphytéose l'utilisation d'une partie du terrain de l'école De Montarville et de permettre à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville d'y installer des équipements récréatifs conformément aux plans déposés par la Ville.

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer tous les documents inhérents à cet acte.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINT D'INFORMATION

Service du secrétariat général et des communications

7.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 12 mars 2013.

Un document a été déposé dans le portail.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant.

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

Activités politiques et de représentation

- Participation au dévoilement de la trousse pédagogique L'univers de Zachary de la Ville de Varennes
- Rencontre avec la députée de Montarville, madame Nathalie Roy
- Participation au colloque Entreprenariat Féminin de Femmessor à titre de représentante du CA de la CRÉ Montérégie Est
- Réunions du Comité exécutif et du CA de la CRÉ Montérégie Est à titre de représentante du secteur de l'éducation
- Participation à l'exercice de priorisation du Plan quinquennal de développement durable de la CRÉ Montérégie Est
- Rencontre avec les représentants de la Ville de Beloeil
- Annonce du député de Chambly, le ministre Bertrand Saint-Arnaud, au sujet de l'octroi d'un budget pour l'agrandissement de l'école de la Mosaïque
- Annonce de la ministre Marie Malavoy au sujet des octrois de budgets pour des agrandissements et constructions d'écoles en Montérégie – Confirmation de la construction d'une école à Contrecoeur.

Activités médiatiques

- Entrevue avec Boom FM au sujet des taxes scolaires, du projet d'échange de terrains avec la Ville de Boucherville et de l'école de la Roselière
- Entrevue pour le Journal La Relève au sujet des compressions budgétaires
- Entrevue pour le Journal de Saint-Bruno au sujet des compressions budgétaires

Activités CSP

- Rencontre avec les représentants des Jeux du Québec
- Spectacle Cabaret Memento des élèves de l'école secondaire Ozias-Leduc
- Spectacle de cirque des élèves de l'école Paul-VI
- Exposition des projets personnels des élèves du volet international de l'école secondaire De Mortagne
- Participation à la soirée des bénévoles de la CSP organisée conjointement avec le Comité de parents
- Participation à l'activité soulignant les 50 ans de l'école Antoine-Girouard

Activités RCSM, FCSQ et régionales

- Rencontre du conseil d'administration du RCSM
- Rencontre du conseil général de la FCSQ à Québec
- Participation au Gala Entreprenariat étudiant de la Montérégie

Monsieur Paul St-Amand quitte la séance.

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Madame Carole Vigneault fait état des principaux dossiers traités lors de la dernière rencontre du Comité de parents. Elle fait état des préoccupations du Comité de parents face aux hausses de tarifs imposés pour le service aux dîneurs.

Elle réitère son message aux commissaires à inviter leurs connaissances à signer la pétition présentement en ligne sur le site de l'Assemblée nationale, concernant le financement de l'école publique.

12.2 Parole aux autres commissaires

- Messieurs Paul St-Onge et Alain Langlois s'enquière au sujet d'une information diffusée dans les médias, concernant une indemnité devant être versée à la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Mesdames et messieurs les commissaires échangent à ce sujet et conviennent d'ajouter un point à l'ordre du jour afin d'adopter la résolution suivante.

Indemnité de départ à la présidence de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Considérant les engagements financiers importants ainsi que les compressions imposés aux commissions scolaires;

Considérant les enjeux liés au pouvoir de taxation scolaire dévolu par le

gouvernement aux commissions scolaires;

Considérant que la Fédération des commissions scolaires du Québec est un organisme représentant les commissions scolaires, financé par ces dernières;

C-142-05-13

Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

Que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes indique son désaccord avec l'indemnité de départ à la présidence votée lors du dernier conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Votent pour 11

Votent contre 7

S'abstiennent 3

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

12.2 Parole aux autres commissaires (suite)

- Monsieur Gaëtan Labelle fait état du spectacle de « Secondaire en spectacle » tenu à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et des prix remportés par certains des élèves de la Commission scolaire des Patriotes.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-143-05-13

À 21 h 10, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/df